



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Restructuration et extension du restaurant de la Cité scolaire Kléber à Strasbourg

Rapport n° CP/2015/439

Service gestionnaire :

Pôle aménagement du territoire

Résumé :

La Région Alsace et le Département se sont engagés par convention en 2006 à procéder à la restructuration et à l'extension du restaurant de la cité scolaire Kleber à Strasbourg. Ces travaux, sous Maîtrise d'Ouvrage Régionale, ont débuté en 2014 et devraient s'achever en 2017. Les bilans financiers permettent de préciser la participation du Département. Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant modifiant la participation du Département aux frais réels engagés par la Région Alsace.

En 2006, la Région Alsace et le Département ont décidé d'engager la restructuration et l'extension de la demi-pension de la cité scolaire Kléber à Strasbourg. Pour ce faire les deux Collectivités ont signé une convention de cofinancement prévoyant que la Région Alsace assume la Maîtrise d'ouvrage moyennant participation financière du Département à hauteur de 30% du montant hors taxes des travaux.

Le budget prévisionnel était évalué en 2006 à 4 799 600 € HT et la participation du Département était donc fixée provisoirement à 1 439 300 €. La taxe sur la valeur ajoutée était intégralement prise en charge par la Région Alsace.

L'opération a connu de nombreuses vicissitudes du fait des prestataires intellectuels retenus : arrêt de la mission confiée à une première équipe de maîtrise d'œuvre, redéfinition du calibrage des interventions. La Région, avec l'accord du Département a procédé aux modifications nécessaires du projet afin de maîtriser le coût de cette opération. Néanmoins, le bilan financier établi en 2015 sur la base des marchés de travaux est de 6 898 182 € HT. La participation du Département est donc revue, sur la base des 30 %, à 2 069 000 €. La participation initiale du Département ayant déjà été versée, il reste 629 700 € à payer. En fonction des possibilités du budget, il est convenu de payer 368 000 € en 2015 et le solde de l'opération, c'est-à-dire 261 700 € en 2016.

Par ailleurs, la convention initiale prévoyait une fin des travaux en 2009. Or, les travaux n'ont commencé qu'en février 2014 et devraient s'achever en 2017.

L'avenant propose donc de prendre en compte ces modifications.

A toutes fins utiles, il est rappelé que le présent avenant se fonde sur l'article L.216-12 du code de l'éducation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- accepte le bilan financier de 6 898 182 € HT de l'opération de restructuration de la demi-pension de la cité scolaire Kleber à Strasbourg présenté par la Région Alsace
- accepte d'augmenter la participation financière du Département à cette opération à 2 069 000 € pour tenir compte du bilan réel ;
- autorise son président à signer l'avenant n°1 à la convention de cofinancement de cette opération, joint à la présente délibération.

Strasbourg, le 24/09/15

Le Président,



Frédéric BIERRY